

LE JOUR, 1951
30 Août 1951

L'ENNEMI DES LOIS

Le jardinier de mes voisins, un garçon de vingt ans que je connais depuis vingt ans, est venu me dire ceci :

« Monsieur, le mois dernier j'ai eu affaire au gendarme qui, sans l'avoir cherchée, a trouvé chez moi une arme à feu. Vous savez que je suis attaché à un domaine assez vaste où l'hiver on est seul...L'arme a été saisie, j'ai été battu, j'ai fait huit jours de prison préventive et après cela on m'a condamné à l'amende en faisant valoir, pour ma chance, des circonstances atténuantes.

« Or, dimanche dernier, des civils par centaines ont défilé près d'ici dont beaucoup étaient armés de fusils de guerre et quelques-uns de mitraillettes. Vous êtes témoins monsieur qu'aucun n'a été inquiété et qu'après avoir crié tant et plus ils sont partis avec armes et bagages, triomphalement. Cependant la troupe ni les gendarmes ne manquaient. Ne pensez-vous pas monsieur que je pourrais me faire restituer mon arme ? Encore que non muni d'un permis, j'en faisais un usage discret et défensif. Ou dites-moi s'il vous plaît ce qu'il faut penser de la justice et des lois. ».

Mon jardinier m'a vu perplexe. J'ai fini par lui dire que la justice était parfois injuste et qu'il fallait en prendre son parti. Mais, au fond, je n'étais pas content de moi- « Comment acceptez-vous monsieur, reprit-il, qu'il y ait deux mesures et deux poids ? Et qu'on aille à de tels abus ? Les lois sont-elles faites pour le peuple entier ou seulement pour les citoyens sans protecteurs ? D'autres furent complimentés pour ce qui m'a coûté pendant huit jours ma liberté, et d'être maltraité et battu ».

J'ai dit à ce garçon qu'il était un impertinent alors que tout m'obligeait à lui donner raison. De mes yeux j'avais vu assez de fusils de guerre pour équiper une compagnie ; et entendu vingt coups de feu de mes oreilles.

Il est clair que les affaires de la cité ne peuvent pas aller de cette façon. Il y a des excès intolérables.

Un attentat se voit partout, mais nulle part un tel défi aux lois.